

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 20 (1882)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Le prix de la beauté  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186933>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE CONTEUR VAUDOIS

et attendant toujours l'opinion et le prononcé du chef comme une manne céleste.

Quelquefois, à côté du syndic, un municipal influent comme lui, et que nous nommerons M. Z.

A ce propos, qu'on veuille bien nous passer une petite comparaison bien innocente et qui n'est pas dépourvue de fraîcheur et de poésie. Comme moi, vous avez sans doute vu, soit dans la nature, au bord des forêts et des haies, ou reproduite par la gravure, une scène charmante, celle d'un nid caché sous le feuillage où de tendres oisillons, se dorlottant dans un moelleux duvet, ouvrent tout à coup le bec à l'arrivée de la mère, perchée sur le bord et tenant la becquée : Ils écoutent et attendent. La mère leur distribue la nourriture, un petit gauzillement approbateur se fait entendre et tout rentre dans le silence.

Ce délicieux tableau de famille m'a souvent fait penser à certaine administration.

Permettez-moi de ne pas vous la nommer.

Nous avons entendu maintes fois des administrés signaler auprès de membres de la Municipalité tel ou tel côté défectueux d'un service public, et ces plaintes amener presque invariablement la réponse : « *Il faut que j'en parle au syndic.* » Ou bien : « Il faut attendre ; M. Z. n'est pas tout à fait de cette opinion ; nous y avons déjà pensé, mais ne précipitons rien, ça viendra plus tard. »

Anne, ma sœur Anne....

Et nous n'avons rien vu venir.

Ce système administratif explique suffisamment les clichés suivants qu'on entend si fréquemment au Conseil communal :

« La Municipalité reconnaît le bien-fondé de l'observation, mais.... »

Ou bien :

« Elle n'a point perdu de vue cette affaire, qui a certainement son importance, mais.... »

Ou bien :

« La Municipalité continue à vouer sa sollicitude à cette question, mais, n'étant pas suffisamment éclairée.... »

Ou bien encore :

« La Municipalité a l'honneur de répondre à l'honorable rapporteur que ce projet, depuis longtemps à l'étude, recevra, dans un temps plus ou moins éloigné, une solution satisfaisante, mais... »

Ajoutons, pour être juste, que nous ne faisons pas seulement allusion à l'état de choses actuel, mais à ce que nous avons pu observer depuis dix, vingt ans et plus.

Le remède, le remède, direz-vous ?

Eh bien, nous croyons, comme beaucoup de gens, que, dans nos institutions démocratiques, le pouvoir ne doit pas demeurer trop longtemps dans les mêmes mains ; nous croyons que le vrai progrès appelle nécessairement de fréquents changements dans les hommes et dans les choses, et que toute administration doit subir dans son personnel des modifications sinon complètes, du moins

très notables, afin de donner accès à de nouvelles forces, à de nouvelles intelligences, à de nouvelles idées qui, heureusement, ne font pas défaut dans notre pays.

L. M.

### Le prix de la beauté.

Une grande compagnie de chemins de fer a sur les bras, un procès qui est assurément bien singulier, et dont les débats seront piquants. Voici les faits :

Il y a quelque mois, un petit déraillement se produisait sur la ligne, par suite de la rupture d'une roue d'un wagon. Deux personnes étaient blessées, légèrement, par bonheur. L'une était un vieil officier qui eut le poignet foulé. L'autre était une petite actrice qui n'a joué jusqu'ici que des rôles insignifiants. Elle fut atteinte au visage par des éclats de verre qui lui enlevèrent malencontreusement l'extrémité du nez — un amour de petit nez !

Vous jugez des cris qu'elle poussa quand, après plusieurs attaques de nerfs successives, s'étant regardée dans une glace, elle s'aperçut de l'accident. Elle se trouvait affreuse à voir, horrible, défigurée à jamais !

— Ah ! c'est fini, c'est fini ! s'écriait-elle avec des lamentations à fendre le cœur, je ne suis plus bonne à rien maintenant !

A la vérité, elle n'était encore ni « affreuse à voir », ni « horrible » — et la preuve est que, depuis ce jour fatal, elle a retrouvé des adorateurs — mais enfin, nous convenons que, en raison de sa position sociale, l'aventure était désagréable.

De retour à Paris, son premier soin fut, après une nouvelle crise nerveuse, bien entendu, de demander à la Compagnie des dommages-intérêts pour « l'incapacité de travail » que lui faisait subir l'accident dont elle avait été victime. Elle n'y alla pas de main-morte, et réclama une indemnité de *deux cent mille francs*.

Les administrateurs de la Compagnie firent, comme vous le devinez, un joli saut d'étonnement à la lecture de cette demande. Deux cent mille francs pour une insignifiante cicatrice au bout du nez ! Ils crurent faire encore une concession très respectable en réduisant ce chiffre à celui de mille francs. Et, de bonne foi, ils se trouvaient d'une galanterie extrême ; mais comme l'a fort bien dit un auteur, que ne peut sur nous une femme qui pleure !

Ah bien, oui ! l'actrice entra dans une belle colère quand elle reçut cette offre !

— Mais tout ça ne se passera pas si aisément, s'écria-t-elle, nous plaiderons !

Et elle alla trouver un avocat, à qui elle confia sa cause et qu'elle attendit, en lui expliquant que la perte de l'extrémité de son nez lui causait un préjudice inouï. Elle aurait mieux aimé le perdre tout entier, ce nez, que de le voir amoindri et déformé ! Lui confierait-on encore des rôles au théâtre, et, à la ville, ses amis allaient-ils lui rester fidèles ? c'était une situation absolument digne de pitié !

Elle joignit alors au dossier un certain nombre de photographies d'elle avant le déraillement. Elle établit, avec une précision de comptable, quel avait été son budget pendant les quelques années qui avaient précédé son accident. Elle prouva qu'elle avait été forcée, depuis, de réduire son train de maison. — Enfin — et ceci est la pièce la plus curieuse — elle produisit une pièce de vers, qui lui avait été adressée par un poète amoureux d'elle, où les perfections de son nez étaient particulièrement vantées !

C'est sur ce cas délicat que le tribunal va avoir à se prononcer. A combien estimera-t-il la beauté de l'aimable actrice ? Il nous semble que voilà un jugement singulièrement embarrassant !

### L'intraie à paradis.

Savé bin que lè dzeins dè cabosse poivont savâi tot cein que sè passè per dessus lè niolès. Yein a